

Compte rendu de la séance du 21 septembre 2020

Président : GARNIER Alain
Secrétaire : TORRES Thierry

Présents :

Monsieur ALAIN GARNIER, Madame ANNABEL AUGUSTIN, Madame MARIE-CECILE RIVIERE, Madame Sonia PORTET, Monsieur ANTOINE DOMANEC, Monsieur Jean DELHON, Monsieur Daniel MOUILLAT, Monsieur THIERRY TORRES, Monsieur RAPHAEL GENZ, Monsieur JACQUES VU-VAN, Madame FRANCOISE BAUZOU

Excusés :

Absents :

Représentés :

Monsieur André LAURENT par Madame ANNABEL AUGUSTIN, Monsieur Grégory LAFOSSE par Madame MARIE-CECILE RIVIERE, Madame Danièle CASSE par Monsieur THIERRY TORRES, Monsieur MICHEL ANDOLFO par Monsieur ALAIN GARNIER

Secrétaire(s) de la séance:

Thierry TORRES

Ordre du jour:

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 7 septembre 2020
2. Achat d'une remorque
3. Plan de financement de l'adressage communal
4. Plan de financement pour le chauffage et l'isolation du groupe scolaire
5. Plan de financement du chauffage et l'isolation de la mairie
6. Subventions aux associations

Questions diverses

Délibérations du conseil:

Approbation du compte-rendu de la séance du 7 septembre 2020 (2020_093)

Alain Garnier, Maire, rappelle l'ordre du jour de la séance du 7 septembre 2020 :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020
2. Convention de mandat Gîtes de France
3. Tarifs 2021 des gîtes 43 et 44
4. Convention ANCV
5. Achat d'une remorque
6. Frais de scolarité communes extérieures
7. Impayés
8. Sécurisation BT s/P8 Sahuc

9. Travaux SDE09 France Télécom Balmajou
 10. Décision modificative n°3
 11. Suppression de poste
 12. Adhésion au syndicat mixte A.GE.D.I
 13. Groupement d'achat d'électricité tarif bleu et services associés
- Questions diverses

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER le compte-rendu de la séance du 07/09/2020.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Achat d'une remorque (2020_094)

Alain GARNIER, Maire, expose :

Afin de répondre à un besoin de matériel de transport de l'outillage communal et d'autres matériaux, plusieurs devis ont été demandés auprès des fournisseurs de la commune pour l'achat d'une remorque. Lors de la séance du 7 septembre, le conseil municipal a validé la signature du devis de l'entreprise Marchand pour un modèle au prix de 5090,00 euros H.T. soit 6108,00 euros T.T.C.

La date de validité du devis étant dépassée un nouveau devis a été proposé et le modèle proposé est au prix de 5200,00 euros H.T. soit 6240,00 euros T.T.C.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER la proposition de l'entreprise MARCHAND pour un montant de 6240,00 euros T.T.C.**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer le devis présenté.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Plan de financement de l'adressage communal (2020_095)

Madame Françoise Bauzou, Conseillère municipale, expose :

La Commune de Serres sur Arget prévoit de réaliser l'adressage de l'intégralité de la commune. Cette opération est indispensable pour permettre aux secours d'intervenir rapidement. La commune a une superficie très importante et les hameaux sont éloignés. De plus, afin de réduire les inégalités sociales,

un raccordement à la fibre est indissociable d'un adressage. L'accès à la fibre va faciliter le télétravail et/ou le co-working. Le recours plus important aux commandes sur le net a fait surgir les difficultés de livraisons. Toutes ces considérations ont amené le conseil municipal à se prononcer sur l'urgence de cet adressage.

De même, la commune souhaite inscrire des points à voir dans la commune, préciser l'emplacement des commerces notamment d'artisanat.

La population a été associée car les hameaux ont pu faire remonter des propositions de noms. Il est également prévu de l'associer lorsque le plan aura été finalisé.

La première phase de l'opération consiste en un recensement des habitations. Ensuite, il conviendra d'acheter les panneaux nécessaires, en principe sur l'exercice 2021.

Ces travaux sont éligibles à la D.S.I.L. Plan d'urgence 2020.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

Travaux Montant H.T.	Subventions	Subventions Montant H.T.	Subventions %
6 900 €	Etat – D.S.I.L. Plan d'urgence 2020	5 520 €	80 %
	Commune (autofinancement)	1 380 €	20 %

Les postes de dépenses sont les suivants :

Postes de dépenses	Montant H.T.
– Rapport méthodologique	1035,00 €
– Audit et conseil	1440,00 €
– Accompagnement réalisation plan d'adressage	4080,00 € 345,00 €
Devis LA POSTE	6 900 €
Total H.T. des travaux	6 900 €

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER le plan de financement et les demandes de subvention auprès de la Préfecture pour le projet de l'adressage communal.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les demandes de financement ainsi que tous les documents nécessaires et à procéder à toutes les formalités requises à la mise en œuvre de ce projet.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Plan de financement pour le chauffage et l'isolation du groupe scolaire (2020_096)

Madame Annabel Augustin, 1ère adjointe, expose :

La Commune de Serres sur Arget prévoit de réaliser des travaux pour changer le système de chauffage et d'isolation au groupe scolaire Lakanal, Ces travaux peuvent être considérés comme prioritaires étant donné que la commune inscrit sa politique générale dans une démarche de développement durable et d'économie.

En effet, la Commune de Serres sur Arget comprend un groupe scolaire composé de 3 classes multi niveaux. L'école communale accueille également les enfants des communes voisines : Bénac, Burret et le Bosc.

Elle reçoit à la rentrée 2020-2021, 68 enfants de 3 à 11 ans.

Le groupe scolaire est actuellement chauffé avec des radiateurs électriques (maternelle, classe cycle 2, classe cycle 3, salle de motricité et ALAE) qui sont gros consommateurs d'énergie. En effet, la facture d'électricité 2019 pour le groupe scolaire est de 4 000 € (chauffage, éclairage et eau chaude). Il est donc important d'investir dans un système de chauffage approprié. L'objectif étant un gain énergétique après travaux d'au moins 30 % sur la consommation énergétique du groupe scolaire.

Par ailleurs, les bâtiments de l'école datent des années 1930 et n'ont jamais été isolés. Un travail d'isolation en complément du changement de système de chauffage est donc indispensable pour que cela soit efficace.

Une étude a été faite pour une climatisation réversible (permettant également un rafraîchissement des classes pour le mois de juin, par exemple). Ce système de chauffage ne perd pas de puissance par grand froid et possède un détecteur de présence qui baisse automatiquement la température de 2 degrés après 20 mn d'inoccupation de la pièce.

En termes de consommation électrique, il est possible de compter sur une baisse conséquente de la facture de chauffage.

Ces travaux sont éligibles à la D.S.I.L. Plan d'urgence 2020.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

Travaux Montant H.T.	Subventions	Subventions Montant H.T.	Subventions %
39 910,60 €	Etat – D.S.I.L. Plan d'urgence 2020	31 928,48 €	80 %
	Commune (autofinancement)	7 982,12 €	20 %

Les postes de dépenses sont les suivants :

Postes de dépenses	Montant H.T.
CHAUFFAGE	
Devis ROUCH Energie	19 005 €
PLATRERIE ET ISOLATION	
Devis DE LIMA João	20 905,60 €
Total des travaux	39 910,60 €

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER le plan de financement et les demandes de subvention auprès de la Préfecture pour le projet de travaux de changement de système de chauffage et l'isolation du groupe scolaire Lakanal.**

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les demandes de financement ainsi que tous les documents nécessaires et à procéder à toutes les formalités requises à la mise en œuvre de ce projet.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Plan de financement du chauffage et l'isolation de la mairie (2020_097)

Madame Annabel Augustin, 1ère adjointe, expose :

La Commune de Serres sur Arget prévoit de réaliser des travaux pour changer le système de chauffage et d'isolation de la mairie de Serres-sur-Arget,

Ces travaux peuvent être considérés comme prioritaires étant donné que la commune inscrit sa politique générale dans une démarche de développement durable et d'économie.

La mairie de Serres-sur-Arget est actuellement chauffée avec des radiateurs électriques qui sont gros consommateurs d'énergie. Il est donc important d'investir dans un système de chauffage approprié. L'objectif étant un gain énergétique après travaux d'au moins 30 % sur la consommation énergétique de la mairie.

Par ailleurs, la mairie a été construite en 1989 et n'a jamais bénéficié de rénovation. Un travail d'isolation en complément du changement de système de chauffage est donc indispensable pour que cela soit efficace.

Une étude a été faite pour une climatisation réversible. Ce système de chauffage ne perd pas de puissance par grand froid et possède un détecteur de présence qui baisse automatiquement la température de 2 degrés après 20 mn d'inoccupation de la pièce.

En termes de consommation électrique, il est possible de compter sur une baisse conséquente de la facture de chauffage.

Ces travaux sont éligibles à la D.S.I.L. Plan d'urgence 2020.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

Travaux Montant H.T.	Subventions	Subventions Montant H.T.	Subventions %
23 744,05 €	Etat – D.S.I.L. Plan d'urgence 2020	18 995,24 €	80 %
	Commune (autofinancement)	4 748,81 €	20 %

Les postes de dépenses sont les suivants :

Postes de dépenses	Montant H.T.
Devis chauffage ABELLIO	10 061,00 €
Devis Isolation S.A.S.PONS	13 683,05 €
Total des travaux	23 744,05 €

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER le plan de financement et les demandes de subvention auprès de la Préfecture pour le projet de travaux de changement de système de chauffage et l'isolation de la mairie de Serres-sur-Arget.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les demandes de financement ainsi que tous les documents nécessaires et à procéder à toutes les formalités requises à la mise en œuvre de ce projet.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Subventions à Serres Sports Loisirs (2020_098)

Madame Françoise BAUZOU, conseillère municipale, expose :

Chaque année, la Commune soutient différentes associations locales.

L'association Serres Sports Loisirs a déposé une demande de subvention pour l'année 2020.

Vu le dossier de demande de subvention fourni ;

Association	Subvention 2019 attribuée	Demande de subvention 2020	Subvention 2020 proposée
Serres Sports Loisirs	800 €	<i>non précisé</i>	800 €

Le Maire demande aux membres présents qui seraient bénévoles ou membres des associations citées de quitter de la salle du conseil au moment du vote de la subvention pour l'association auprès de laquelle ils sont membres.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 800 € au titre de l'année 2020 pour Serres Sports Loisirs**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2

Refus : 0

Subventions à l'A. S. Barguillère (2020_099)

Madame Françoise BAUZOU, conseillère municipale, expose :

Chaque année, la Commune soutient différentes associations locales.

L'association A. S. Barguillère a déposé une demande de subvention pour l'année 2020.

Vu le dossier de demande de subvention fourni ;

Le Maire demande aux membres présents qui seraient bénévoles ou membres des associations citées de quitter de la salle du conseil au moment du vote de la subvention pour l'association auprès de laquelle ils sont membres.

Madame Annabel AUGUSTIN, ayant la procuration de vote de M. André LAURENT, membre du bureau de l'association, ne vote qu'en son propre nom.

Association	Subvention 2019 attribuée	Demande de subvention 2020	Subvention 2020 proposée
A. S. Barguillère	400 €	<i>non précisé</i>	400 €

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 400 € au titre de l'année 2020 pour L'A.S. Barguillère**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 3

Refus : 0

Subventions au Moulin de la Laurède (2020 100)

Madame Françoise BAUZOU, conseillère municipale, expose :

Chaque année, la Commune soutient différentes associations locales.

L'association le Moulin de la Laurède a déposé une demande de subvention pour l'année 2020.

Vu le dossier de demande de subvention fourni ;

Association	Subvention 2019 attribuée	Demande de subvention 2020	Subvention 2020 proposée
Le Moulin de la Laurède	100 €	<i>non précisé</i>	100 €

Le Maire demande aux membres présents qui seraient bénévoles ou membres des associations citées de quitter de la salle du conseil au moment du vote de la subvention pour l'association auprès de laquelle ils sont membres.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 100 € au titre de l'année 2020 pour le Moulin de la Laurède.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2

Refus : 0